



PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL (PAG) - LEGENDE

Parcelles cadastrales / cadastrales
Délimitations de la zone verte
Délimitation du degré d'urbanisation du sol
Délimitation de la commune

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

Zone d'habitation
HAB-1 Zone d'habitation 1
MIX-1 Zone mixte villageoise
MIX-2 Zone mixte rurale

Zones de bâtiments et d'équipements publics
BE-1a Zone de bâtiments et d'équipements publics
BE-1b Zone de bâtiments et d'équipements publics
BE-2a Zone de bâtiments et d'équipements publics
BE-2b Zone de bâtiments et d'équipements publics

Zones d'activités
ECO-1 Zones d'activités économiques communales type 1
ECO-1a Zone d'activités économiques communales type 1a
ECO-1b Zone d'activités économiques communales type 1b
ECO-2 Zone d'activités économiques régionales
ECO-3 Zone d'activités économiques communales type 3

Zones spéciales
SPEC-1 Zone spéciale - Station / service
SPEC-2 Zone spéciale - Activités
SPEC-3 Zone spéciale - Agriculture

Zone de jardins familiaux
JAR

Représentation schématisée du degré d'urbanisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :
 (Détermination du pourcentage)

COS	max.	CLUS	max.
CSS	max.	DL	max.

Zones vertes :
AGR Zone agricole
FOR Zone forestière (BD4-TC 2015)
VERD Zone de verdure

Zones superposées :
Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
Zone d'aménagement différé
Zone de servitude "urbanisation"
 Irrigation paysagère
 Aménagement paysagère
 Corridor écologique
 Zoning

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
 couloir pour projets routiers
 couloir pour projets de mobilité douce
 couloir pour projets de mobilité douce

Secteur et éléments protégés d'intérêt commun
PCO-1 secteur protégé de type "environnement consulté"
 petit patrimoine à conserver
 mur et muret à conserver
 surface de type "canal à conserver"
 zone de risque
 zone endoréique

Légende complémentaire
 zone délimitant les fonds soumis à un plan d'aménagement particulier approuvé (PAP-AP)
Zones ou espaces définis en exécution des dispositions spécifiques relatives à l'aménagement du territoire
 Plans directeurs sectoriels localisés à titre indicatif et non exhaustif
 Plan directeur sectoriel primaire "rayonnant"
 Couloir vert CV04 "Wincrange-Elmville"
 Plan directeur sectoriel primaire "zones d'activités économiques"
 ZS - ZAE régionales Esbarmen/Entwiler - Esbarmen
 ZS - ZAE régionales Esbarmen/Lanzweiler - Esbarmen
 Plan directeur sectoriel secondaire "stations de base pour réseaux publics de communications mobiles"

à la protection de la nature et des ressources naturelles
 Zones Natura 2000 (ZNIEFF)
 Réseau Natura 2000 - MAJ 06.10.23
 Zones Natura 2000 - MAJ 06.10.23
 Zones Natura 2000 - MAJ 06.10.23
 Zones protégées d'intérêt national

à la protection des sites et monuments nationaux
Informations complémentaires
 Biotopes protégés (article 17 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif)
 Habitats protégés et/ou habitats d'espèces protégées (articles 17 et/ou 21 et/ou 27 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif)

Légende complémentaire (à titre indicatif)
 copropriété
 bâtiment existant (attributions / sans des lieux)
 cour (ou réseau) BDAFC 2016
 bâtiments inscrits par urbanisme à titre indicatif
 cour de réseau, équidistance 5 m (BDAFC 2006)
 bâtiment protégé non répertorié par le PCH 2015 (uniquement pour protection communale)
 Digiphotokan sans attribution 2018

© PCH - ORIGINE CADASTRE, DROITS RÉSERVÉS A L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2015)
 MÂTRE DE L'OUVRAGE:
COMMUNE DE WINCRANGE
 DIMET
PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL - PARTIE GRAPHIQUE
SECTION DE BOEVANGE
LOCALITÉ : LULLANGE

ÀURBA
 ANDREA WIEBER
 andrea.wieber@aurba.lu
 efor.ersa
 SCHEWELI

PROJET CADASTRE
 ANDREA WIEBER
 andrea.wieber@aurba.lu
 efor.ersa
 SCHEWELI

PROJET CADASTRE
 ANDREA WIEBER
 andrea.wieber@aurba.lu
 efor.ersa
 SCHEWELI

PLAN N°:
PAG-BOE-LUL-01
 Date: 1/1000 - 1/2500